

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

L'an deux mil treize et le vingt cinq du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 19 mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

M. René SABATIER – M. Joël GRENIER – Mme Claude CHAPUIS – M. Jean-Paul SPEISSMANN – M. Roland GIRARD
M. Robert CELETTE – M. Joseph LARGERON – M. Pascal MILLOT – Mme Christine POTIN – M. Jean-François ROUX
M. Georges SAUVAYRE – M. Gilles TARDY – Mme Chrystel VALLA-BEGOT

Etaient absents excusés :

Mme Chrystelle CANO – M. Philippe MOUSTIER

Pouvoirs :

Mme Chrystelle CANO donne pouvoir à M. Gilles TARDY
M. Philippe MOUSTIER donne pouvoir à M. Georges SAUVAYRE

Secrétaire de séance : Mme Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'extension du bar du restaurant le Bouchon Gourmand. Le conseil municipal est d'accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1°/ MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT ENTREE SUD ST CLAIR

Monsieur le Maire explique que dans le but de sécuriser l'entrée sud du village, il est nécessaire d'effectuer une étude d'aménagement, pour ce faire trois géomètres ont été consultés.

La commune souhaite faire réaliser des travaux de réseaux, voirie, béton, mobilier urbain et signalisation nécessaire à la réfection de l'entrée sud du village et de la RD 342. Ces travaux seront précédés de travaux d'enfouissement de réseaux secs réalisés par le Syndicat d'Energie de l'Ardèche.

Ces travaux font l'objet d'un marché à procédure adaptée en deux lots séparés un lot 1 : voirie et réseaux et un lot 2 : bétons

L'estimation des travaux est de 241 000 € H.T.

Le cabinet JULIEN et Associés fait la meilleure offre : 10 845 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud du village au cabinet JULIEN et Associés et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout document s'y rapportant.

2°/ COORDINATEUR SECURITE CHANTIER – AMENAGEMENT ENTREE SUD ST CLAIR

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de consulter un coordonnateur SPS, pour l'aménagement de l'entrée sud du village.

Selon le code du travail article L4535-2, le coordonnateur SPS intervient sur les chantiers quand interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants. Le coordonnateur SPS doit prévenir les risques issus de leur coactivité et prévoir l'utilisation de moyens communs sur le chantier concerné. Par ailleurs, il doit prévoir les mesures de sécurité qui seront nécessaires après la livraison de l'ouvrage, lors de son exploitation.

Monsieur le Maire propose de consulter les entreprises suivantes :

- A. COORD
- ELYFEC
- ATEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à choisir le coordonnateur SPS pour l'aménagement de l'entrée sud de Saint-Clair, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

3°/ NOUVELLE REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COCOBA

Monsieur le Maire explique que la loi Richard, votée le 31 décembre 2012, a modifié la loi Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010. Elle a fixé un nouveau plafonnement des sièges des organes délibérants des intercommunalités en cas d'accord des communes membres.

Lors de sa séance du 21 février 2013, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est prononcé, à l'unanimité de ses membres, en faveur d'un accord local de libre répartition des sièges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix contre, 1 abstention et 2 voix pour, n'approuve pas, l'accord de libre répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay selon le tableau ci-dessous :

ANNONAY	16 660	22
BOULIEU	2 122	3
DAVEZIEUX	2 950	4
LE MONESTIER	51	1
ROIFFIEUX	2 758	3
SAINT-CLAIR	1 071	1
SAINT-CYR	1 288	2
SAINT-JULIEN-VOCANCE	244	1
SAINT-MARCEL	1 366	2
SAVAS	817	1
TALENCIEUX	995	1
THORRENC	235	1
VANOSC	886	1
VERNOSC	2 287	3
VILLEVOCANCE	1 255	1
VOCANCE	595	1
<i>TOTAL</i>	<i>35 580</i>	<i>48</i>

4°/ EMPLACEMENTS RESERVES RD 820

Monsieur le Maire informe que l'emplacement réservé n°30 « Aménagement du carrefour de la Justice », avait été instauré par l'Etat pour la RN 82. Depuis cette route est devenue départementale « RD 820 » et les travaux d'aménagement sont terminés. Le conseil général de l'Ardèche en date du 11 mars 2013 a délibéré pour demander l'enlèvement de cet emplacement. Monsieur le Maire considérant que l'emplacement réservé n'a plus lieu de figurer au P.L.U. demande sa suppression.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la suppression de l'emplacement réservé n°30 «Aménagement du carrefour de la Justice » et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches utiles pour ce dossier.

5°/ ENFOUISSEMENT RESEAUX « RUE DES CERISIERS » ET « RUE DE LA CROIX DU CROS »

Monsieur le Maire explique que rue des cerisiers et plus généralement au quartier de la Combe ; au fur et mesure des élargissements, des poteaux se trouvent implantés sur le domaine public et sont gênants. Avant d'entreprendre la rénovation de ce quartier, il convient d'entreprendre la dissimulation de ce réseau.

Le conseil municipal à l'unanimité, demande au SDE 07 de chiffrer cette opération et d'engager les demandes de financement.

6°/ NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales, votés en 2012.

- taxe d'habitation : 10.62 %
- taxe foncier bâti : 15,47 %
- taxe foncier non bâti : 74.12 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2013.

7°/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR 2012

Monsieur Joël GRENIER explique que les comptes de gestion du receveur de l'année 2012, du budget principal, budget ZAC et budget CCAS, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme aux écritures de la comptabilité administrative 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur pour l'année 2012 et autorise Monsieur le Maire à les signer.

8°/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2012, il énonce chapitre par chapitre les dépenses et recettes exécutées au cours de l'année 2012, à la fois pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	561 814,46 €
- Recettes :	759 366,27 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	356 361,36 €
- Recettes :	475 300,53 €

BUDGET ZONE ARTISANALE

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	6 788,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	3 389,09 €

BUDGET CCAS

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	850,00 €
- Recettes :	3 746,67 €

Après l'exposé de ces différents comptes et considérant que les résultats sont identiques à ceux du comptable du Trésor, Monsieur le Maire se retire comme la loi l'exige. Monsieur Roland GIRARD, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2012 et le signe.

9°/ AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 1068 en section d'investissement :

- au budget principal : la somme de 90 162,79 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter au compte 002 en excédent de fonctionnement :

-au budget principal : la somme de 188 024,60 €
-au budget CCAS : la somme de 3 642,08 €
-au budget ZAC : la somme de 8 750,00 €

10°/ VOTE DU BUDGET

Monsieur Joël GRENIER, présente le budget communal ainsi que les budgets annexes qui s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL 2013

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général	131 720,00 €
Charges de personnel	253 610,00 €
Dépenses imprévues	2 945,50 €
Virement à la section d'investissement	380 000,00 €
Autres charges de gestion courante	62 440,00 €
Charges financières	53 744,58 €
Dotations aux provisions	8 701,09 €
Opération d'ordre	38 175,11 €
TOTAL.....	931 336,28 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté	188 024,60 €
Remboursement sur rémunération, personnel	11 000,00 €
Opérations d'ordre	32 264,68 €
Produits des services	26 300,00 €
Impôts et taxes.....	422 562,00 €
Dotations et participations.....	215 185,00 €
Autres produits gestion courante	35 800,00 €
Produits exceptionnels.....	200,00 €
TOTAL.....	931 336,28 €

Section d'investissement – Dépenses

Solde d'exécution.....	71 162,79 €
Dépenses imprévues	5 226,35 €
Travaux en régie / opération d'ordre	32 264,68 €
Remboursement d'emprunts	138 098,87 €
Immobilisations incorporelles	14 000,00 €
Immobilisations corporelles	16 500,00 €
Immobilisations en cours	489 000,00 €
Subvention d'équipement versée.....	6 008,76 €
TOTAL.....	772 261,45 €

Section d'investissement – Recettes

Virement à la section de fonctionnement	380 000,00 €
Dotation fonds divers, réserves	130 162,79 €
Subvention d'investissement.....	23 923,55 €
Opérations d'ordre entre section	38 175,11 €
Emprunt.....	200 000,00 €
TOTAL.....	772 261,45 €

BUDGET CCAS 2013

Section de fonctionnement – Dépenses

Subvention de fonctionnement.....	700,00 €
Charges à caractère général.....	6 300,00 €
Dépenses imprévues.....	142,08 €
TOTAL.....	7 142,08 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté	3 642,08 €
Dotations et participations.....	3 000,00 €
Produits des services	500,00 €
TOTAL.....	7 142,08 €

BUDGET ZAC

Section de fonctionnement – Dépenses

Virement à la section d'investissement	10 250,00 €
TOTAL.....	10 250,00 €

Section de fonctionnement – Recettes	
Excédent antérieur reporté	8 750,00 €
Dotations et participations.....	1 500,00 €
TOTAL.....	10 250,00 €
Section d'investissement – Dépenses	
Immobilisations corporelles	10 250,00 €
TOTAL.....	10 250,00 €
Section d'investissement – Recettes	
Virement à la section de fonctionnement	10 250,00 €
TOTAL.....	10 250,00 €

Vote des subventions : subventions à des organismes de droit privé

ACCA Saint Clair	130,00 €
Amicale des pompiers de Boulieu.....	150,00 €
Association Haut Vivarais	360,00 €
Etape	200,00 €
Deume Basket	300,00 €
Familles Rurales Contrat Enfance Jeunesse.....	16 000,00 €
FNACA.....	100,00 €
L'oiseau Lire.....	100,00 €
Le Club des Heureux de Vivre.....	100,00 €
Participation classe découverte	700,00 €
Sou des écoles.....	500,00 €
Sou des écoles (activité piscine)	490,00 €
Sou des écoles (goûter de Noël).....	250,00 €
Tennis Club.....	200,00 €
Familles rural – secteur ados.....	1 654,50 €

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le budget 2013, ainsi que les budgets annexes.

10°/ EXTENSION BAR RESTAURANT LE BOUCHON GOURMAND

Monsieur le Maire explique qu'un projet d'agrandissement et de modernisation du restaurant est en cours.

Il est proposé à la commune de prendre en charge une partie des travaux. C'est-à-dire la fourniture et la pose d'une charpente couverture et zinguerie sur l'extension du restaurant, pour un montant estimé à 10 480,19 € H.T, ainsi que des équipements de sécurité et d'accessibilité.

Monsieur le Maire propose de réaliser une étude de faisabilité pour l'agrandissement du bar-restaurant communal avec la CCI de l'Ardèche, pour un montant de 1 500 € H.T. Il informe le conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre de la FISAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Commande l'étude de faisabilité de l'agrandissement du bar-restaurant communal à la CCI de l'Ardèche ;
- Autorise à réaliser le projet, si les conclusions de l'expertise prévisionnelle sont favorables et si les aides demandées sont accordées ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier d'urbanisme, pour l'agrandissement du bar-restaurant communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour une demande de subvention.

11°/ QUESTIONS DIVERSES

- Conférence jeudi 23 mai à Savas, en partenariat avec la commune de Savas, sur les événements de l'Algérie avec Monsieur André Serge GIRARD, représentant national de la FNACA. Cette conférence à l'attention de tous, sera également proposée dans l'après-midi aux scolaires.
- Mercredi 3 avril, l'école sera ouverte pour récupérer un pont. Il n'y aura pas de cantine ce jour là, mais les parents pourront apporter le pique-nique.
- Suite à la réunion du mercredi 20 mars concernant les ordures ménagères, il est possible de récupérer de la documentation en mairie, une réunion pour le quartier de Macheloup sera organisée le samedi 6 avril 2013 à 9h30.

- Samedi 23 mars à 18 heures, le concert à l'église a connu un succès. Le conseil municipal tient à remercier les organisateurs et le quatuor pour sa prestation de grande qualité.
- Réunion de préparation de la fête des géraniums, mardi 26 mars à 20h30, salle des associations, avec les membres du sou des écoles.
- Il y a lieu de renforcer le réseau d'eau au quartier « la Butte ensoleillée », pour le confort des riverains et la sécurité incendie, le Syndicat des eaux doit proposer un devis. Les riverains seront consultés.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 13 mai 2013 à 18 heures 30

La séance est levée à 20 heures 30.

Signatures,

CELETTE Robert		POTIN Christine	
CHAPUIS Claude		ROUX Jean-François	
DUMAS Chrystelle		SABATIER René	
GIRARD Roland		SAUVAYRE Georges	
GRENIER Joël		SPEISSMANN Jean-Paul	
LARGERON Joseph		TARDY Gilles	
MILLOT Pascal		VALLA-BEGOT Chrystel	
MOUSTIER Philippe			